

# L'accueil des EANA dans le 2nd degré

## Comment prendre en compte les acquis antérieurs des EANA ?

---

Conformément aux textes réglementaires, tout élève allophone arrivant doit bénéficier d'une évaluation à son entrée dans l'école française. Celle-ci éclairera l'enseignant sur les parcours scolaires antérieurs et facilitera la mise en place de stratégies pédagogiques adaptées.

Les outils de positionnement sont à télécharger dans la rubrique ressources.

## Comment accueillir les EANA au collège ou au lycée ?

---

L'élève est accueilli et inscrit par le chef d'établissement du collège de secteur dans sa classe d'âge. L'inscription dans la classe d'âge précédente est possible exceptionnellement et sur autorisation de l'IA-DASEN uniquement, quand l'élève s'annonce non ou très peu scolarisé antérieurement (demande à adresser au CASNAV 49). Le service « élèves » à la DSDEN est informé de l'inscription.

L'établissement sollicite le CASNAV 49 afin de procéder, dans les jours qui suivent l'arrivée en classe, à un bilan de positionnement. Celui-ci est réalisé par l'enseignant FLS itinérant, l'enseignant FLS de l'établissement, le professeur référent ou la coordinatrice CASNAV 49 à partir d'outils pouvant être fournis par le CASNAV 49.

Le bilan est transmis à l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un parcours individualisé. Une attention particulière sera portée à la poursuite des apprentissages des compétences déjà travaillées dans le pays de scolarité antérieure, la valorisation des langues étrangères déjà connues et l'articulation avec l'apprentissage du Français langue Seconde.

Si le bilan révèle que l'élève a été peu ou pas scolarisé antérieurement et que le niveau en lecture dans la langue d'origine et mathématiques est inférieur au cycle 2, un temps en UPE2A ou à la SAIP (Session d'Accueil et d'Immersion Pédagogique) peut être envisagé. Une affectation est alors prononcée par le service « élèves » à la DSDEN.

Des livrets d'accueil bilingues édités par Eduscol destinés aux parents existent en neuf langues. Ils sont un outil pour favoriser l'accueil et faire prendre connaissance aux familles des grands principes du système scolaire français. Ils sont à télécharger dans la rubrique ressources.

M.A.J. le 06/06/2019

## Dans cette rubrique

---

- [Les missions du CASNAV](#)
- [L'accueil des EANA dans le 1er degré](#)
- [L'accueil des EANA dans le 2nd degré](#)

## Ressources

---

[Outils de positionnement](#)

[Accueillir les élèves EANA](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire  
Cité administrative  
15 bis rue Dupetit Thouars  
49047 Angers CEDEX  
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation